

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 72

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

large et plus ouverte au souffle du dehors que la séquestration austère du couvent.

On sait comment ces innocentes leçons de diction, si bien à leur place dans le programme de St-Cyr, allaient ruiner tout ce système neuf d'éducation. Les élèves avaient d'abord déclamé des pièces composées par la supérieure, M^{me} de Brinon, pièces irréprochables au point de vue moral, mais d'une valeur littéraire douteuse. Le goût très sûr de M^{me} de Maintenon en fut choqué, et comme elle tenait à ces exercices, qui avaient de plus l'avantage d'apprendre aux élèves à se présenter, à marcher, à saluer — et n'oublions pas l'importance que jouait tout ceci dans la vie d'alors — elle leur fit représenter quelques-unes de ces belles pièces qui sont devenues classiques pour nous, mais qui étaient contemporaines pour elles. L'expérience fut malheureuse, car Andromaque, et surtout Hermione trouvèrent des interprètes si passionnées que M^{me} de Maintenon, inquiète demanda à Racine de composer pour les jeunes filles de St-Cyr cet « ouvrage sur un sujet de piété et de morale », qui devint le chef-d'œuvre d'*Esther*. On sait également le succès étourdissant que remporta cette pièce, l'engouement de la Cour, les intrigues pour obtenir une place à ce « pieux spectacle », les têtes couronnées qui s'y pressèrent (Jacques II d'Angleterre était à ce moment l'hôte de Louis XIV), et il faut lire le détail des premières représentations, quand le roi lui-même, sa canne à la main, barrait le passage à des admirateurs trop pressés ou quand Racine essayait dans la coulisse les larmes d'une élève ayant fait une faute de mémoire...¹ Mais on se rend compte aussi du résultat déplorable de cette intrusion de mondanité dans la maison : les élèves, devenues fières, la tête tournée par leurs succès, dédaignaient leurs innocents plaisirs d'autrefois, se refusaient à chanter la messe pour ne pas se gâter la voix... Il fallut couper court à cette fièvre d'amusements mondains, et M^{me} de Maintenon s'y résigna. « Nous avons voulu éviter les petites des couvents, et Dieu nous a punies », écrit-elle. Et dès la fin de l'année 1692, M^{me} de Brinon était écartée, une surveillance beaucoup plus stricte exercée sur les élèves, les choux et les rubans bannis de l'uniforme, et enfin la Maison de St-Louis convertie en monastère régulier de l'ordre de St-Augustin. C'était l'échec du système.

Pas complètement cependant. D'abord de ce qu'un enseignement est laïque et moderne, il n'en découle pas forcément que l'on doive passer tout son temps à jouer la tragédie devant un public de cour, ni à être consolée de ses oublis par l'irrésistible M. Racine, et l'insuccès de l'un n'est pas l'insuccès de l'autre. Et puis, à vrai dire, nous préférons le St-Cyr d'après la réforme à l'autre, qui avait surtout les avantages d'un pensionnat à la mode, parce que le St-Cyr seconde manière fut sans contredit plus sérieux, et prépara mieux ses élèves à la vie qu'elles devaient mener plus tard. C'est là sa valeur, et son incontestable supériorité sur les couvents. Ce qui attend les demoiselles, c'est une existence simple, pas toujours amusante, dans quelque ville ou quelque château de province, sans argent pour venir briller à la Cour, une existence pour laquelle il faut surtout compter sur les ressources de sa vie intérieure. Et M^{me} de Maintenon excelle à donner cette éducation morale de simplicité et de résignation sans en exclure pour cela la gaieté. Si elle montre à ses élèves toutes les difficultés, toutes les ombres de la vie qui les attend, si elle les arrête quand elles risquent de se monter la tête à l'idée du mariage, elle fait rayonner aussi pour elles en pleine lumière un idéal paisible d'honnête et modeste vie provinciale. « Soyez bonne dame de campagne, bonne chrétienne, bonne

femme, bonne fille, bonne mère, bonne maîtresse... vous ne serez heureuse que par là, mais vous serez heureuse », écrit-elle dans une de ses lettres. Et si elle y excelle, c'est d'abord parce qu'elle aime ces jeunes filles « jusqu'à leur poussière », et que cette affection ses élèves la sentent, puis aussi parce que son inspiration pédagogique est large et intelligente. Ainsi elle crée à St-Cyr cette atmosphère saine, simple et gaie, dont ses admirables *Entretiens*¹ nous ont laissé la trace, prêchant par l'exemple autant que par la parole, passant dans sa chère Maison le plus clair de son temps de liberté, continuant par la correspondance à exercer son influence sur ses anciennes élèves.

Le travail manuel était fort en honneur à St-Cyr. Après la réforme, la part laissée à l'instruction intellectuelle fut forcément diminuée : de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, les éléments de la géographie et de l'histoire, un peu de mythologie et de grammaire, et c'est tout. C'est toutefois infiniment plus que ce qui s'apprenait à cette époque dans tous les couvents de France. En revanche, l'éducation pratique fut très poussée, d'abord parce que bon nombre des élèves devaient plus tard en tant que maîtresses de maison mettre elles-mêmes la main à la pâte et compter de très près les dépenses de leur ménage, et ensuite parce que M^{me} de Maintenon voyait dans ce genre de travail un moyen de « calmer les passions, d'occuper l'esprit sans lui laisser le temps de penser au mal. » Elle-même était une maîtresse de maison émérite, capable et économe, et on le voit bien puisque les travaux qu'elle fait exécuter à ses élèves sont toujours essentiellement pratiques : le jardinage, le ménage, du raccommodage et du tricot plutôt que des ouvrages dits « d'agrément ». Les grandes élèves prennent soin des petites, et les fameux « rubans noirs » (les classes de St-Cyr se distinguaient les unes des autres par la couleur d'un ruban), les bras droits des maîtresses, faisaient ainsi l'apprentissage de leur future tâche de mère de famille.

La Maison de St-Cyr fut donc on le voit un établissement d'éducation unique en son genre dans la France du XVII^e siècle. Non seulement il innova en secouant dans la mesure du possible la règle et les traditions monastiques, mais encore il s'appliqua à préparer des jeunes filles à accomplir au mieux de leurs facultés la tâche qui les attendait. Tâche humble, modeste, certes, mais utile, puisque bien davantage que les belles dames paradant à Versailles, ces jeunes filles allaient constituer la France féminine, simple, probe, honnête, capable, du lendemain, la force et la réserve du pays. Et le féminisme qui, quoiqu'en puissent dire ses détracteurs, ne travaille pas à éloigner les femmes de leurs devoirs, mais au contraire à leur permettre de remplir efficacement ces devoirs, le féminisme ne peut-il en quelque mesure revendiquer comme de son domaine ce premier essai d'instruction, donc de libération, de toute une classe de femmes ?

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

Nous avons reçu, malheureusement trop tard pour l'annoncer dans notre dernier numéro, le programme très intéressant des cours qui ont lieu à Langenthal les 10 et 11 octobre, pour préparer à leur tâche celles qui entreprennent la direction d'Offices féminins de consultation pour le choix d'une carrière. Cette institution, peu connue encore en Suisse romande, rend déjà les plus grands services dans

¹ A l'heure actuelle encore, ces *Entretiens* sont une mine inépuisable de conseils et d'expériences pédagogiques. C'est là que se relève cette remarque charmante et si juste : « Mesdemoiselles, soyez aimables si vous voulez que plus tard vos rides soient bien placées. »

¹ Voir Lavallée : *St-Cyr et Mme de Maintenon*.

certaines villes de la Suisse allemande, et nous croyons savoir que la question d'en créer chez nous est à l'étude.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ces cours, les sujets qu'ils traitent (la situation de la femme dans diverses professions) intéressant tout spécialement les féministes.

* * *

Par contre, nous arrivons à temps pour recommander très chaudement à nos lectrices le *Cours d'instruction pour personnes s'occupant d'assistance* que le Bureau de Bienfaisance de Genève organise, du 17 au 19 octobre prochain, à l'Athénée. Le programme, des plus intéressants, réparti sur ces trois journées l'étude des questions d'assistance publique et privée, puis de la protection de l'enfance et des apprentissages, et enfin de l'œuvre des femmes dans l'assistance. Les conférences ont lieu le matin, de 9 h. à midi, et pour l'après-midi, des visites sont prévues au Mont-de-Piété, à la Chambre de Travail, à l'Office social, aux différents laboratoires de l'Institut Rousseau. Ces cours forment une sorte de préambule à ceux de l'École sociale pour femmes, qui s'ouvriront trois jours plus tard, et nombreux sont ceux et celles qui en retireront grand intérêt et des notions précises en ces domaines. On trouvera des programmes détaillés au Bureau de Bienfaisance, Taconnerie, 1, Genève.

Féminisme espagnol.

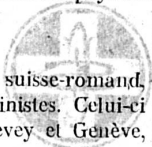
Il y a déjà un certain temps que *Jus Suffragii* a annoncé la formation d'un Conseil National des Femmes de l'Uruguay. Nous avons pu correspondre avec sa présidente, la doctoresse Paola Luisi, qui nous adresse, dans une lettre fort aimable, « ses souhaits les meilleurs pour la prospérité du *Mouvement Féministe*, et ses vœux bien sincères pour le triomphe des idées de l'Association pour le Suffrage des Femmes ». Le Conseil des Femmes de l'Uruguay publie une revue mensuelle, l'*Accion femenina*, qui défend les mêmes principes que le féminisme européen.

D'autre part, nous avons reçu cet été de Valence (Espagne) communication d'un appel aux femmes espagnoles lancé par la revue féministe *Redencion*. Nous en extrayons les passages suivants :

« Devant l'évidence que, pour donner une impulsion à l'œuvre du féminisme espagnol, il faut précisément unir les forces dispersées, la revue *Redencion*, qui, depuis trois ans, réalise dans notre pays un sérieux travail féministe, a lancé l'idée de la formation d'une *Ligue des Femmes espagnoles*, idée qui a rencontré un écho enthousiaste auprès d'un grand nombre de femmes distinguées... Notre principal objectif est l'amélioration du sort de la femme espagnole. Celle-ci ne manque ni d'intelligence ni de courage, mais est retenue par le formidable obstacle de la routine... Que toutes se joignent à nous : catholiques, protestantes, rationalistes, quelles que soient vos tendances, lèvez-vous toutes pour votre libération, pour la conquête des droits qui vous sont refusés, pour celle d'un nouveau destin... »

Ces manifestations en Uruguay comme en Espagne sont du plus haut intérêt. A leur tour, les pays latins, trop longtemps réfractaires à notre mouvement, commencent à s'organiser. Nous souhaitons ici le meilleur succès à ces Associations, à la Ligue des Femmes espagnoles, comme au Conseil National des Femmes de l'Uruguay, ainsi qu'à leurs organes, nos nouveaux confrères. Et comme ces derniers nous seront aimablement communiqués, nous pourrons tenir de la sorte nos lecteurs au courant des progrès de la cause dans les pays de langue espagnole.

* * *



On sait encore très peu, dans notre public féminin suisse-romand, qu'il s'est créé ce printemps un club de femmes alpinistes. Celui-ci compte déjà quatre sections : Montreux, Lausanne, Vevey et Genève, avec un effectif total de 160 membres environ.

Des féministes vont sans doute poser ici immédiatement la question inévitable : pourquoi créer une organisation féminine alors qu'il en existe déjà une masculine, et pourquoi, au lieu de faire bande à part et de prêter ainsi aux arguments des antiféministes, qui nous qualifient volontiers d'antihomosexuels, ne pas se rallier tout simplement au Club Alpin suisse ?

Il est certain que ce serait là la solution idéale, qui réaliserait cette collaboration entre les sexes que nous ne cessons de demander. Mais... ce n'est pas la faute des femmes si cette solution n'est pas réalisable pour le moment : le Club Alpin se refuse formellement à admettre des femmes. Pourquoi ? Ses motifs n'ont certainement pas des bases plus profondes que ceux de la Société de Lecture de Genève, se refusant à ouvrir aux femmes les portes de ses salles de

lecture : ce n'est pas parce que les femmes sont plus faibles, plus inaptes à l'alpinisme que les hommes, car nombre de ces messieurs seraient certainement distancés en matière de varappe ou d'agilité par bien des femmes de notre... et de leur connaissance ! C'est tout simplement parce qu'ils veulent « rester entre eux », adopter la tenue et l'allure qu'il leur plaît sur un sommet, ou encore (ceci est textuel), parce que, « quand ils font une promenade, ils ne veulent pas que leur femme vienne avec eux ».

Devant cet ostracisme, que pouvaient faire les femmes, sinon se grouper entre elles ? C'est ce qu'elles ont fait, sachant combien est utile, indispensable, à notre époque, d'unir par un lien toutes celles qui pensent, travaillent, admirent en commun. Et elles ont fondé le *Club des Femmes alpinistes suisses*, le Club Alpin ayant jalousement veillé à ce qu'aucune confusion de nom puisse surgir. En revanche, il a généreusement octroyé comme cadeau à la Société naissante un volume de sa bibliothèque.

Nous avons sous les yeux le programme des courses d'été de la Section de Genève, programme fort bien combiné, s'inspirant des méthodes du Club Alpin, et comprenant, à côté de grandes courses de glaciers et de sommets, comme la Rosa Blanche ou la cabane Bertol, des ascensions plus modestes (la Dôle, la Dent de Jaman), des courses pour cyclistes, des courses aux champignons à travers le canton ou dans les bois du Jura. La cotisation annuelle est de 5 fr., et le droit d'entrée unique de 20 fr. Il faut, pour faire partie du Club, être Suisse et avoir 18 ans accomplis.

Nous souhaitons grand succès à cette première tentative chez nous de groupement féminin sur le terrain du plus admirable des sports. Nous sommes certains qu'en attendant que le Club puisse offrir à ses membres les avantages matériels du puissant Club Alpin suisse, il leur apprendra à mieux se connaître, à s'estimer mutuellement, et à pratiquer cette solidarité, faite d'entraide et de respect mutuel, qui est une des formes du féminisme.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

A. de MADAY, professeur à l'Université de Neuchâtel : *Législation sociale comparée (Droit ouvrier)*, premier volume. Paris, Girard et Brière, et Genève, Atar, 1917. 5 fr.

Nous sommes bien en retard, et nous nous en excusons auprès de l'auteur de cet important ouvrage, pour signaler à nos lecteurs la publication du premier volume de *Législation sociale comparée*, due à notre collaborateur et ami féministe, M. le prof. de Maday.

La législation sociale, pour être une étude de date récente dans nos Universités, n'en constitue pas moins une branche d'importance capitale. Les problèmes sociaux se posent chaque jour plus nombreux, plus complexes, plus délicats à résoudre, et la guerre et ses conséquences ne font qu'en accentuer l'acuité. Or, comme le dit fort bien l'auteur, « il faut que vis-à-vis des revendications irréfléchies comme vis-à-vis d'un conservatisme craintif, la jeunesse universitaire (et nous ajoutons ici tous ceux que préoccupent ces questions, *Réd.*) puisse invoquer des lois en vigueur et apprendre à connaître des faits. »

Le premier volume, que nous avons sous les yeux, pose d'abord nettement le problème social. Il examine avec sympathie le malaise social actuel, les augmentations fort compréhensibles des besoins de la classe ouvrière, à mesure que la force et la valeur de cette classe ouvrière vont en se développant, puis il indique les solutions proposées de divers côtés : la solution libérale du « laissez faire », comptant uniquement sur le jeu naturel des lois économiques, et celle de la protection par le patronat, qui ont lamentablement fait faillite ; les solutions ouvrières : coopératisme, syndicat ; la solution de l'intervention de l'Etat, si vivement discutée, et à laquelle il se rallie avec quelques réserves. Car l'intervention de l'Etat, telle que la conçoit M. de Maday, c'est la législation sociale, protégeant le travailleur, homme, femme, enfant, contre l'exploitation des bas salaires, de la journée trop longue, des conditions de travail antihygiéniques ; ce sont les contrats de travail individuels et collectifs, les assurances (contre la maladie, les accidents, la vieillesse, le chômage), les organes de protection ouvrière (inspectoriats, bureaux de placement, tribunaux de prud'hommes, etc.). C'est, on le voit, un champ immense sur lequel l'auteur se propose de nous éclairer et de nous fournir sa documentation abondante et précise, et le premier volume, consacré pour une bonne moitié à poser le problème et à traiter théoriquement et historiquement de la législation sociale, ne peut en aborder qu'une partie, les chapitres concernant la durée du travail, le salaire, les

* La Présidente de la Section de Genève est M^{me} Correvon, Floraire, Chêne-Bougeries, celle du Comité Central, M^{me} Margot-Colas, Montreux. On peut aussi s'adresser pour tout renseignement à la Librairie Burkhart, place du Molard, Genève.